



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES s'est réuni à WIZERNES, sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 12 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 12 novembre 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 22

Présents : 20

Votants : 21

VOTE :

A L'UNANIMITÉ

Pour : 21

Contre : 00

Abstention : 00

PUBLIÉ LE :

20/11/2025

Etaient présents : M. Pierre EVRARD, M. Yves SACÉPÉ, Mme Catherine LANOY, M. François SÉGURA, Mme Pascale NEYRINCK, M. Alain LYPS, Mme Patricia VERRELLE, M. Daniel HERBERT, M. Jacques DEGRAVE, M. Hervé FOUBLE, Mme Francine RIBREUX, Mme Marianne SPEISSER, Mme Séverine DELDICQUE, Mme Stéphanie LECOUSTRE, M. Stéphane LIBER, Mme Linda PATOUT, Mme Séverine DUVIVER, M. Thibaut KUEHN et Mme Carole TRIPLET

Excusée : Mme Emmanuelle DECLETY a donné pouvoir à M. Pierre EVRARD

Absent : M. Matthieu DEVOS

Secrétaire de séance : Mme Francine RIBREUX

D2025-048 : FINANCES - CIMETIERES – FIXATIONS DES DIFFERENTS TARIFS

Rapporteur : Monsieur Daniel HERBERT

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L2223-13 et L2223-14 relatifs à la compétence communale en matière de cimetière et à la fixation des tarifs ;

Vu la réglementation spécifique aux cimetières et aux concessions funéraires ;

Considérant que le maintien d'une tarification claire et transparente garantit l'équité entre les usagers ;

Considérant que les tarifs doivent être cohérents avec ceux appliqués par les communes voisines et respecter les principes de proportionnalité ;

Considérant l'avis donné par les membres du bureau lors de la réunion du bureau municipal du 5 novembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de :

- **MAINTENIR** les tarifs fixés pour l'année 2025, à savoir :

Concessions funéraires :

- *Concession de terrain nu pour 3 m² :*
 - 15 ans : 82,00 €

▪ 30 ans :	144,00 €
▪ 50 ans :	205,00 €

Concessions en columbarium :

- *Pour 2 urnes :*
 - 15 ans : 606,00 €
 - 30 ans : 909,00 €
 - 50 ans : 1 025,00 €

Concessions en caverues :

- *Fourniture et pose :* 705 €
- *Terrains :*
 - 15 ans : 117,00 €
 - 30 ans : 236,00 €
 - 50 ans : 410,00 €

Occupation du caveau d'attente :

- *Dépôt de corps :* 31,00 €
- *Occupation du caveau (par jour) : ...* 6,70 €

- **PRECISER** que ces tarifs resteront en vigueur jusqu'à nouvelle délibération.
- **AUTORISER** le Maire à procéder à l'affichage et à toutes formalités nécessaires.

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,



Pierre EVRARD